## Comptabilité - Exercice 1997 - Budget Annexe Forêts - Affectation des résultats de l'exercice 1996

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* La Ville de Besançon applique la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 depuis le 01/01/1996.

Cette instruction stipule notamment que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.
- les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du Compte Administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 1996 du Budget Forêts ont été les suivants :

## \* Section d'investissement

- Solde des réalisations 1996

- 92 960.81 F

- Solde des restes à réaliser

- 1 054 387,00 F

- 1 147 347,81 F

Le programme d'investissement 1996 fait apparaître au 31/12/1996 un besoin d'autofinancement de 1 147 347,81 F qui sera couvert par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 1996.

## \* Section de fonctionnement

. Résultat de fonctionnement de l'exercice 1996

1 147 347,81 F

Le Conseil Municipal est donc invité à affecter l'excédent de fonctionnement disponible à la couverture du programme d'investissement de 1996.

**Budget Forêts** 

Résultat d'exécution du budget 1996

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales A Titres de recettes émis * dont rattachements C	1 157 998,00 1 239 664,81	5 333 269,00 5 102 018,51 0,00	6 491 267,00 6 341 683,32 0,00
	Restes à réaliser D	00'0		00'0
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales Engagements Mandats émis * Gont rattachements	2 387 876,00 2 387 012,62 1 332 625,62	4 089 791,00 3 954 670,70 3 954 670,70 0,00	6 477 667,00 6 341 683,32 5 287 296,32 0,00
	Dépenses engagées non mandatées	1 054 387,00		1 054 387,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	xécution s restes à réaliser	92 960,81	1 147 347,81	1 054 387,00
	Excedent Déficit	1 054 387,00		1 054 387,00
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent Déficit	1 147 347,81	1 147 347,81	0,00

\* après déduction des annulations de titres et de mandats

Résultat d'exécution (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice 1995 (1)	Part affecté à l'investissement 1996 (2)	Résultat de l'exercice 1996 (3)	Résultat de clôture 1996
Investissement	00'00		- 92 960,81	- 92 960,81 (1)+(3)
Fonctionnement	00'00	00'0	1 147 347,81	1 147 347,81 (1)-(2)+(3)
TOTAL	0,00	00'0	1 054 387,00	1 054 387,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.